



Surendettement et procédures de rétablissement personnel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Repérer les procédures de traitement des situations de surendettement et de rétablissement personnel.
- ▶ Intégrer les changements apportés par les nouveaux textes
- ▶ Proposer des alternatives argumentées à la Commission et au Juge, dans une logique de co-production de solutions.
- ▶ Analyser le positionnement des CAF relatif aux décisions concernant l'APL.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Le formateur alternera entre de la transmission de connaissances/compétences et les cas pratiques pour favoriser l'acquisition par les stagiaires.
- ▶ Matériel pédagogique : support de formation PPT.
- ▶ Activité interactive : temps d'échanges avec les participants.

MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Modalités de positionnement :

- ▶ Entretien avec l'équipe pédagogique en amont et le client ou son représentant pour l'identification des besoins des bénéficiaires.
- ▶ Autopositionnement sur des compétences.
- ▶ Recueil des attentes des bénéficiaires par le formateur en début de session.

Modalités d'évaluation des acquis :

- ▶ Pendant la formation, validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires.
- ▶ En clôture de session, bilan de fin de formation individuel réalisé par le formateur.
- ▶ Evaluation de la satisfaction à chaud.
- ▶ Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle via les évaluations à froid notamment dans le cadre des entretiens professionnels et annuels.
- ▶ Mise en place de mesures correctives si nécessaire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Pour accéder à cette formation, il faut en faire la demande lors des entretiens de développement ou lors de la campagne de recueil des besoins en formation.
- ▶ L'accord hiérarchique est nécessaire.
- ▶ Les délais d'accès sont variables et dépendent du calendrier des formations.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur vos besoins afin de mettre en place les solutions optimales pour vous accueillir.
- ▶ Merci de nous envoyer un message sur la boîte mail IHC.

Formation présentielle

Durée : 7 heures

PUBLIC

Conseiller social
Collaborateur des services contentieux et précontentieux

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française

INTERVENANT

Formateur expert en gestion contentieuse

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris
Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr
03 87 39 57 03

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 / 2

1. Typologie des locataires en impayé

- ▶ Vers un surendettement « structurel » ?
- ▶ Le traitement du surendettement : ce que change la réforme
- ▶ Une procédure plus rapide (délais de décision de la Commission, durée des plans, déjudiciarisation des PRP)
- ▶ La transparence et le droit d'information des tiers (règlement intérieur de la Commission, FICP...)
- ▶ Incidences possibles du transfert des compétences judiciaires du JEX au Juge d'Instance
- ▶ Déjudiciarisation

2. Revue pas-à-pas de la procédure de traitement des situations de surendettement

- ▶ L'état d'endettement du débiteur
- ▶ La phase amiable : déterminer un plan d'apurement réaliste
- ▶ La phase imposée
- ▶ La phase recommandée : recommandations et forfaits de la commission, contestation du bailleur, jugement

3. Le rétablissement personnel

- ▶ Sans liquidation
- ▶ Avec liquidation



Surendettement et procédures de rétablissement personnel

CONTENU PÉDAGOGIQUE

2 / 2

4. Définir la stratégie du bailleur face aux recommandations de la Commission

- ▶ La démonstration de la mauvaise foi est-elle encore une stratégie gagnante ?
- ▶ Négocier avec la banque de France un plan d'apurement réaliste
- ▶ Modéliser la contestation d'une PRP
- ▶ Les risques de la contestation et les montants de dettes à effacer

PUBLIC

Conseiller social
Collaborateur des services contentieux et
précontentieux

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française

INTERVENANT

Formateur expert en gestion contentieuse

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris
Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr
03 87 39 57 03